

ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE DE LORRAINE

LES TALENTS DE DEMAIN

Vous avez de
16 À 25 ANS ?
Jusqu'à 30 ans pour les
bénéficiaires du RSA
en Moselle et Meuse

Vous recherchez
un **EMPLOI** ou
une **FORMATION**
QUALIFIANTE ou
DIPLÔMANTE ?

Vous avez besoin
d'**ÊTRE**
ACCOMPAGNÉ(E)
pour construire
votre projet professionnel ?



La certification qualité a été
attribuée au titre de la catégorie
ACTIONS DE FORMATION

L'ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE DE LORRAINE

70% de sorties
positives vers un emploi
ou une formation

97%
de satisfaction

C'EST QUOI ?

- Formation en alternance.
- Gratuite et rémunérée.
- D'une durée moyenne de 7 mois.

POUR QUI ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans.
- Sans qualification ou titulaires d'un diplôme et éloignés de l'emploi.
- Jusqu'à 30 ans pour les bénéficiaires du RSA ou ayants droit en Moselle et en Meuse.

QUEL OBJECTIF ?

- Définir votre projet professionnel.
- Trouver un emploi, un contrat d'apprentissage, une formation qualifiante ou diplômante.

QUEL EST LE PROGRAMME ?

- Travail sur le projet professionnel, orientation, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Remise à niveau en maths, français, informatique.
- Stages en entreprise, visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels.
- Participation à des projets culturels, éducatifs et sportifs.
- Modules de communication, ateliers théâtre, etc.
- Ateliers techniques pour découvrir des métiers.
- Développement et évaluation des compétences (méthode APC).

COMMENT S'INSCRIRE ?

- En vous adressant à la Mission Locale, de Pôle Emploi ou votre accompagnant social.
- En contactant l'E2C la plus proche de votre domicile.
- Entrée toute l'année. Délai d'entrée de maximum 1 mois (sous réserve d'un nombre suffisant pour constituer un groupe).
- Préinscriptions en ligne sur www.e2clorraine.fr



LES ÉCOLES
DE LA 2^E CHANCE
EN LORRAINE



CONTACTEZ NOUS AU 03 83 45 89 63

L'École de la 2^e Chance de Lorraine bénéficie du soutien financier de la Région Grand Est, de l'État, du ministère chargé de la Ville, des départements de la Meuse et de la Moselle et du FSE +